

## **5 PLAN STRATÉGIQUE**

### **5.1 Nature et objectif**

Le plan stratégique de l'Association mondiale de la Route dirige toutes les activités de l'Association. Il fut adopté pour la première fois par le Conseil en septembre 1995 (Montréal). Il est établi tous les quatre ans à partir d'un large processus de consultation, selon un calendrier approuvé (voir chapitre 5.2). Le plan stratégique est adopté par le Conseil sur recommandation du comité exécutif afin de fixer des buts et des orientations aux travaux de l'Association pour les quatre années qui suivent.

Le plan stratégique comporte l'énoncé de la vision, des missions et valeurs de l'Association. Il fixe les enjeux, les stratégies et les produits souhaités :

- les objectifs dans les domaines de la route et du transport routier qui orientent le travail des comités techniques dans les thèmes stratégiques,
- les objectifs organisationnels qui orientent le travail des commissions et du secrétariat général.

Les termes de référence pour les thèmes stratégiques et les commissions sont aussi contenus dans le plan stratégique.

La version du plan stratégique, approuvée par le Conseil, est accessible au public sur le site Internet de l'Association.

### **5.2 Calendrier du plan stratégique**

Le plan stratégique est établi suivant le cycle des congrès mondiaux de la route. Une version à jour du calendrier est disponible sur le site Internet de l'Association dans l'espace réservé aux membres.

### **5.3 Définition et objectif des thèmes stratégiques**

Dans chaque thème stratégique, des comités techniques sont mis en place pour traiter de termes de référence particuliers qui leur sont assignés à l'issue du processus de planification stratégique. Les thèmes stratégiques et leurs comités techniques pour le cycle actuel sont listés dans le chapitre 5.4

Chaque thème stratégique est dirigé par un coordinateur de thème stratégique qui est nommé par le comité exécutif. Le rôle du coordinateur de thème stratégique est précisé dans le chapitre 5.5.

## **5.4 Thèmes stratégiques, comités techniques et groupes d'étude 2012-2015**

### **5.4.1 Structure**

Les quatre thèmes stratégiques et les noms des comités techniques et groupes d'étude sont les suivants :

#### **Thème stratégique 1 - Gestion et performance**

- CT 1.1 Performance des administrations de transport
- CT 1.2 Financement
- CT 1.3 Changement climatique et durabilité
- CT 1.4 Aspects économiques des réseaux de transport routier et développement social
- CT 1.5 Gestion des risques

#### **Thème stratégique 2 - Accès et mobilité**

- CT 2.1 Exploitation des réseaux routiers
- CT 2.2 Amélioration de la mobilité en milieu urbain
- CT 2.3 Transport de marchandises
- CT 2.4 Viabilité hivernale
- CT 2.5 Réseaux de routes rurales et accessibilité des zones rurales

#### **Thème stratégique 3 - Sécurité**

- CT 3.1 Politiques et programmes nationaux de sécurité routière
- CT 3.2 Conception et exploitation d'infrastructures routières plus sûres
- CT 3.3 Exploitation des tunnels routiers

Groupes d'étude

- GE 1 Groupe d'étude Manuel de sécurité routière
- GE 2 Groupe d'étude Sûreté

#### **Thème stratégique 4 - Infrastructures**

- CT 4.1 Gestion du patrimoine routier
- CT 4.2 Chaussées routières
- CT 4.3 Ponts routiers
- CT 4.4 Terrassements et routes non revêtues.

#### **Comité de la Terminologie**

### **5.4.2 Groupes d'étude**

Les groupes d'étude ont pour but de compléter les activités des Comités techniques et/ou développer de nouveaux domaines de travail en dehors des domaines d'expertise des membres de l'Association. Ils ne fonctionnent pas selon le cycle de quatre ans. De plus, ils peuvent recevoir du financement de l'Association ou de pays membres donnant leur parrainage.

Deux groupes d'étude sont mis en place : l'un sur l'élaboration et la mise à jour du Manuel de sécurité routière ; le deuxième sur le thème de la sûreté des transports. Ces deux groupes d'étude font partie du Thème stratégique 3 (Sécurité).

### **5.4.3 Comité de la Terminologie**

Le Comité de la Terminologie a pour rôle le développement et la mise à jour des dictionnaires en ligne de l'Association mondiale de la Route. Il est placé sous la supervision du Secrétaire général.

## **5.5 Coordinateurs des thèmes stratégiques**

Les Coordinateurs de thème stratégique (CTS) sont nommés par le Comité exécutif à partir des nominations faites par les Premiers Délégués, à la suite de l'appel à nominations lancé par le Secrétaire général la dernière année du cycle de travail précédent. Ils sont responsables de la coordination générale des activités de l'Association relatives aux objectifs fixés par le plan stratégique et associés à leur thème stratégique.

### **5.5.1 Qualités individuelles**

Premièrement, le CTS doit faire preuve d'une compréhension technique des sujets qui sont étudiés au sein d'un thème particulier. Le Coordinateur est en effet responsable du suivi technique des travaux des Comités du thème. Alors que l'objectif du CTS n'est pas de procéder à des analyses détaillées des productions des Comités techniques (CT) -les Présidents de Comités mettront en place des mesures de contrôle qualité- ils doivent être suffisamment compétents dans le domaine couvert par le thème stratégique, afin d'être à même d'évaluer la qualité générale et la pertinence des produits, ainsi que leur cohérence avec le champ des études définies dans les termes de référence des Comités. Outre l'évaluation des travaux de chacun des CT du thème, le CTS est le mieux à même de définir les liens entre les domaines d'étude des CT et d'apporter des conseils sur la manière de mettre en œuvre utilement des actions de coopération entre des Comités du thème.

Deuxièmement, le CTS doit faire preuve d'une compréhension claire du cycle de travail de l'Association et des exigences sur la période de quatre années. Les productions techniques des CT d'un thème doivent être réalisées dans un délai et sous une forme qui réponde aux besoins de l'Association dans son ensemble. Pour ce faire, la participation active aux réflexions de la Commission du Plan stratégique et du Comité exécutif est une contribution très importante dans la mesure où elles apportent le contexte de fonctionnement pour le travail des CT.

Troisièmement, le CTS doit être en mesure, au sein de son organisation, de s'assurer les moyens nécessaires pour remplir effectivement sa fonction. La nature des exigences de la fonction du CTS fait qu'elles doivent être considérées non pas en termes individuels, mais en termes organisationnels. Le soutien d'un collaborateur peut varier selon les événements à un stade précis du cycle de travail, mais en règle générale, il consiste à assurer un travail de coordination et de compte rendu, ainsi qu'une analyse technique des sujets étudiés par les Comités techniques.

### **5.5.2 Missions prévues**

Le CTS doit assurer une communication régulière avec les CT. Cela recouvre l'obtention de rapports d'étape sur les études techniques en cours au sein des Comités et suivre les orientations fixées par les instances dirigeantes de l'Association. Les CTS sont les intermédiaires par lesquels les CT font connaître les évolutions significatives de leurs activités (par exemple, achèvement des tâches attribuées, nécessité de modifier les termes de référence, modification de la date de livraison des produits, recommandation d'entreprendre une tâche non prévue au programme initial). Les CTS jouent aussi le rôle de représentants des dirigeants de l'Association et peuvent communiquer de nouvelles recommandations ou instructions éventuelles aux CT. En particulier, les CTS doivent s'attendre à devoir consulter les CT au moins deux fois par an afin d'obtenir des rapports d'avancement complets pour l'ensemble du thème. Ces demandes d'information doivent se baser sur les termes de référence des CT, selon un modèle commun à chacun des CT fixé par le CTS. Ces rapports doivent être utilisés régulièrement pendant le cycle de travail afin de faciliter le suivi des actions dans plusieurs domaines. Les CTS doivent aussi transmettre d'importantes recommandations de la Commission du Plan stratégique ou du Comité exécutif également deux fois par an.

En assurant des contacts réguliers avec les CT, le CTS doit travailler en étroite coopération avec le Secrétariat général, en particulier le conseiller technique affecté au thème stratégique dont ils sont responsables, et avec le Secrétaire général.

De plus, les Coordinateurs de Thème stratégique se basent sur leur analyse des travaux en cours au sein du thème, leurs propres connaissances et les objectifs stratégiques de l'Association, afin d'élaborer leur avis sur les orientations futures des travaux d'un thème au cours du prochain cycle. Grâce à leur participation active à la Commission du Plan stratégique, les Coordinateurs font le lien entre cette vision future des activités et le sujet des séances d'orientation stratégique du Congrès mondial de la route. Parce qu'elles sont ancrées dans les activités du cycle en cours, et donc renseignées sur les sujets pertinents qui restent à explorer, les séances d'orientation stratégique sont des tribunes permettant aux CTS d'organiser la réflexion sur des sujets de première importance, avec pour objectif que les idées qui en ressortiront alimenteront les domaines de travail à couvrir par les Comités techniques au cours du prochain cycle de quatre années.

### **5.5.3 Missions détaillées**

Les Coordinateurs de thème stratégique rendent compte régulièrement sur ces sujets à la Commission du Plan stratégique, qui rend compte elle-même au Comité exécutif. Dans le cadre de ces responsabilités, le rôle de chaque Coordinateur de Thème stratégique est de :

- mettre en place les dispositions pour faciliter une liaison continue avec les Comités techniques du thème, en général deux fois par ans, et avec le Secrétariat général, en particulier avec le Conseiller technique affecté au thème stratégique dont il/elle est responsable, et avec le secrétaire général ;
- durant tout le cycle, maintenir les contacts avec les Conseillers techniques, et faire appel à leurs moyens, coopération et compétences, selon les besoins ;
- définir les enjeux stratégiques liés au thème stratégique et formuler des propositions quant aux termes de référence et aux objectifs des Comités techniques en consultation avec leur président ;
- établir des liens avec les Comités techniques des autres thèmes, en coopération avec les autres Coordinateurs de thème stratégique ;
- classer ces enjeux par ordre de priorité et mettre au point les stratégies et les actions pour les traiter en consultation avec les présidents de Comités techniques concernés ;
- prendre l'initiative de fournir des conseils à l'intention de la Commission du Plan stratégique, et donc du Comité exécutif, sur la structure appropriée pour mettre en œuvre les stratégies et les actions proposées, ainsi que pour identifier et choisir les personnes appropriées pour présider les Comités techniques du thème stratégique ;
- conseiller les Comités techniques lors de la définition de leurs programmes de travail à partir des stratégies et actions approuvées contenues dans leurs termes de référence ;
- s'assurer que les programmes de travail des Comités techniques prennent en compte les besoins des pays en développement et des pays en transition, et que ces besoins soient traités par la suite dans les programmes de travail ;
- analyser et approuver les programmes de travail des Comités techniques de leur thème stratégique en vue d'une approbation formelle par la Commission du Plan stratégique, et donc par le Comité exécutif ;

- suivre l'exécution du programme de travail et analyser les productions des Comités techniques, rendre compte et faire des recommandations à la Commission du Plan stratégique avec toute proposition utile pour réorienter certaines activités des Comités techniques ;
- s'assurer que chaque Comité technique du thème stratégique s'efforce d'organiser deux séminaires pendant le cycle de quatre ans dans des pays en développement ou des pays en transition, soit seul, soit en association avec d'autres comités techniques et/ou quand cela est opportun, avec des organisations internationales ou nationales ;
- coordonner à la fois la programmation et la réalisation des programmes de travail des Comités techniques, à la fois dans le thème stratégique et entre thèmes stratégiques, pour faciliter la coopération et les activités conjointes lorsqu'elles sont appropriées et éviter la duplication et les recouvrements inutiles ;
- évaluer le travail des Comités techniques du thème stratégique et rendre compte au Congrès mondial de la route à la fin du cycle de quatre ans sur ce qui a été réalisé en fonction des objectifs du Plan stratégique ;
- participer activement comme membre à part entière de la Commission du Plan stratégique et aux autres commissions auxquelles il/elle est nommé(e), en particulier, jouer un rôle actif dans la mise au point du prochain Plan stratégique ;
- préparer des notes sur les sujets émergents au sein de la Commission du Plan stratégique, pour examen par le Comité exécutif ;
- proposer des sujets pour les conférences-débats ayant lieu à l'occasion des réunions du Conseil ; proposer des sujets pour le thème qui les concerne, et préparer des notes au sein de la Commission du Plan stratégique, à l'approbation du Comité exécutif, pour les séances d'orientation stratégique du Congrès mondial de la route, planifier et préparer la séance, y compris, si cela est souhaitable, l'appel à la rédaction de rapports nationaux et leur synthèse, et diriger la séance au Congrès ;
- définir les enjeux stratégiques du prochain thème stratégique et élaborer des propositions de termes de référence et les objectifs des Comités techniques du thème stratégique, en concertation avec leurs Présidents ; prioriser les enjeux et élaborer les stratégies et actions permettant de les couvrir, en concertation avec les Présidents de Comités techniques concernés.